



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP Interne

Section : Génie Industriel

Option : Plastiques et Composites

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Emmanuel SERNA

Inspecteur Général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Sommaire

Remerciements

1. Postes mis au concours session 2025

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

2.2. Programme du concours

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

3. Épreuve d'admissibilité

3.1. Objectifs de l'épreuve

3.2. Commentaires et recommandations

4. Épreuve d'admission

4.1. Objectifs de l'épreuve

4.2. Déroulement de l'épreuve

4.3. Commentaires et recommandations

5. Informations statistiques

5.1. Épreuve d'admissibilité

5.2. Épreuve pratique d'admission

5.3. Résultats du jury d'admission

Remerciements

La lecture des dossiers RAEP s'est déroulée au lycée professionnel Roland Garros à Toulouse du 20 au 24 janvier 2025.

L'épreuve d'admission s'est déroulée au lycée professionnel Roland Garros à Toulouse du 3 au 7 mars 2025.

La correction des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées dans de très bonnes conditions.

Le président du jury, le vice-président ainsi que l'ensemble des membres du jury tiennent à remercier vivement la cheffe d'établissement, le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ainsi que l'ensemble du personnel pour l'organisation qui a été mise en place et l'accueil qui leur a été réservé.

1. Postes mis au concours 2025

	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre de postes	5	/

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

ANNEXE III

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) DU CONCOURS INTERNE

- A. – Sections autres que langues vivantes - lettres, anglais-langues vivantes, lettres - histoire et géographie, mathématiques - physique-chimie

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ; – sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de cette activité ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à disposition du jury.

2.2. Programme du concours

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

Art. 4. – Les programmes des épreuves des concours sont, sauf mention contraire, ceux des brevets de technicien supérieur et diplômes universitaires de technologie correspondants, éventuellement ceux des classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau M1 du cycle master.

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité 1. Rédaction d'un dossier RAEP	-	1
Épreuve d'admission 2. Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	6h	2

3. Épreuve d'admissibilité

3.1. Objectifs de l'épreuve

Faire part de l'expérience professionnelle acquise durant la période précédant le concours, au travers d'un dossier de reconnaissance d'acquis (RAEP). Le dossier est établi selon les modalités précisées à l'annexe III de l'arrêté du 19 avril 2013.

3.2. Commentaires et recommandations

Les 2 parties doivent être paginées de façon distincte : 1/2, 2/2 et 1/6 à 6/6.

La qualité de certains dossiers atteste d'une préparation sérieuse à l'épreuve.

Malheureusement, d'autres révèlent une rédaction et une syntaxe difficilement compréhensibles. La structure de certains dossiers ne respecte pas les consignes.

Première partie :

Cette partie a été réussie par certains candidats.

La partie activités professionnelles et/ou associatives n'est pas assez développée. Il est attendu que le candidat développe ces activités en lien avec les [compétences du métier de professeur](#).

Les responsabilités exercées au sein des établissements ont été précisées à la satisfaction du jury.

Deuxième partie :

Le jury rappelle que **les candidats doivent s'assurer** qu'ils possèdent les [conditions requises](#) pour concourir.

Le concours vise à recruter des cadres destinés essentiellement à enseigner dans les classes de seconde, première et terminale baccalauréat professionnel de la filière Métiers des Polymères et Composites. Il revient donc aux candidats de s'assurer que **les séances pédagogiques soient en lien avec le concours** présenté.

Le jury apprécie la présence d'annexes qui enrichissent la/les situation(s) décrite(s).

Si un candidat n'intervient pas en Métiers des Polymères et Composites, le jury l'invite à solliciter l'inspection territoriale afin de se rapprocher d'un établissement dispensant cette formation.

Le jury souligne un ensemble de points importants pour l'élaboration du dossier RAEP :

- Richesse du parcours professionnel dans et hors éducation nationale et adéquation à la construction des compétences requises pour la fonction postulée, compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, voir circulaire.
- Responsabilités assurées au cours de leur parcours professionnel (Entreprise et Éducation nationale).
- Connaissance des référentiels et formations professionnelles.
- Choix et pertinence de la situation et de l'activité professionnelles retenues.
- Analyse critique de la situation exposée (choix pédagogiques opérés, évaluation et prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, besoins éducatifs particuliers ...).
- Maîtrise des techniques, technologiques et professionnelles des domaines de la construction et de la réalisation en gros œuvre.
- Maîtrise didactique et pédagogique.
- Approche de l'évaluation et de l'hétérogénéité des élèves.
- Contenu et forme du dossier.

Éléments transversaux :

Le jury souhaite également souligner que, globalement, les dossiers RAEP présentés lors de cette session ont été d'une grande qualité. La moyenne des dossiers présentés est de **12,59**, et la moyenne des dossiers admissibles s'élève à **14,94**. Cette qualité s'explique notamment par le fait que ce concours n'avait pas été ouvert depuis plusieurs années, et que les candidats ayant présenté cette session justifiaient déjà d'une solide expérience dans l'enseignement.

4. Épreuve d'admission

4.1. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence/séance de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de deux activités pratiques, d'une durée de 2 heures chacune. Ces activités pratiques visent la préparation d'une fabrication et/ou la réalisation d'une pièce. Elles s'appuient sur les principaux procédés de plasturgie et de matériaux composites.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel (CAP ou baccalauréat professionnel).

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à **expliquer la démarche** méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

4.2. Déroulement de l'épreuve

	Durée	Barème
Activité pratique procédé 1	2 heures	5 points
Activité pratique procédé 2	2 heures	5 points
Préparation de l'exposé	1 heure	
Exposé	30 minutes maximum	10 points
Entretien avec le jury	30 minutes maximum	
Total	6 heures	20 points

Durant toute l'épreuve, un ordinateur portable (non connecté au réseau internet) est à la disposition des candidats pour :

- Prendre connaissance de ressources et documents mis à disposition par le jury, dont le référentiel du diplôme concerné.
- Formaliser les informations prises durant la phase d'activités pratiques.
- Préparer la présentation numérique de l'exposé.

Aucun dispositif de stockage de données personnel ne peut être utilisé pendant l'épreuve.

Le jury évalue évidemment la qualité de la forme de la présentation numérique de l'exposé mais s'attache principalement au fond.

Le jury a mis tout en œuvre pour que chaque candidat exploite au mieux toutes ses qualités professionnelles et humaines dans cette épreuve.

Ainsi le détail des activités pratiques est développé dans les sujets, pour que chaque candidat ait un guide, l'aidant dans la construction des productions pédagogiques attendues.

Durant les activités pratiques, des points d'étape réguliers sont réalisés entre chaque candidat et les membres du jury.

4.3. Commentaires et recommandations

Chaque candidat doit posséder son équipement de protection individuelle. Le respect des règles de sécurité est déterminant.

La qualité de la prestation de certains candidats atteste de réelles compétences professionnelles en plasturgie ou dans le domaine des matériaux composites. Toutefois, peu d'entre eux disposent d'une réelle polyvalence et maîtrisent les deux procédés imposés.

Une veille technologique doit être assurée pour répondre aux exigences du référentiel du CAP et Bac Pro Plastiques et Composites, tant sur les procédés que sur les matériaux (ex : recyclage, matériaux bio-sourcés, etc.)

Activité pratique procédé 1

Il s'agissait de réaliser la préparation à l'infusion (sans aller jusqu'au lancement) d'une pièce en composite.

But de l'épreuve :

Évaluer l'aptitude du candidat à :

- Conceptualiser son travail (schématisations).
- Justifier des choix techniques.
- Réaliser les différentes tâches inhérentes à cette technique de mise en œuvre, dont des calculs.
- Contrôler une pièce.

Bilan :

- Les règles d'hygiène et de protection étaient globalement bien respectées, notamment celles sur l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (EPI).
- Certains candidats étaient des spécialistes des thermoplastiques et ne connaissaient et/ou ne pratiquaient pas suffisamment cette technique de mise en œuvre des composites.
- De ce fait, très peu sont allés au bout de l'épreuve.
- L'organisation sur le poste de travail n'était généralement pas assez rigoureuse et réfléchie.
- De même concernant la conceptualisation du montage global permettant l'optimisation des activités.
- Enfin, certains se sont montrés trop fatalistes et découragés.

Conseils :

- Les candidats doivent comprendre les attentes de l'épreuve et s'astreindre à ne pas sortir de ce cadre.
- Ils doivent organiser leur poste de travail et le maintenir continuellement efficace, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Ils doivent mener avant toute réalisation une réflexion sur l'ordonnancement des tâches à réaliser.

Activité pratique procédé 2

Il s'agissait de réaliser par un procédé d'injection la 1^{ère} pièce conforme en s'appuyant sur le questionnement proposé dans le dossier réponses.

But de l'épreuve :

Évaluer l'aptitude du candidat à :

- Conceptualiser son travail.
- Justifier des choix techniques.
- Réaliser les différentes tâches inhérentes à cette technique de mise en œuvre, ainsi que des calculs préparatoires.
- Contrôler la moulée selon une pièce type et une gamme de contrôle.

Bilan :

- Les règles d'hygiène et de protection ont été respectées, notamment celles sur l'utilisation d'Équipements de Protection Individuels (EPI).
- Certains candidats étaient des spécialistes des composites et ne connaissaient pas ou très peu la technique d'injection des thermoplastiques.
- Certains candidats ne connaissaient pas la machine à injecter. Une personne ressource était disponible pour présenter l'interface.

- Les candidats ne maîtrisant pas ou peu la technique d'injection ont tout de même fait l'épreuve dans un bon état d'esprit.
- Certains candidats n'ont pas utilisé les ressources fournies.

Conseils :

- Les candidats doivent prendre le temps de comprendre les attentes de l'épreuve et s'astreindre à ne pas sortir de ce cadre.
- Ils doivent assurer une veille technologique et s'imposer de pratiquer et/ou se former à l'ensemble des techniques présentes dans le référentiel du Bac Professionnel « Plastiques et Composites ».
- Ils doivent mener avant toute réalisation une réflexion sur l'ordonnement des tâches à réaliser.

Exposé et entretien avec le jury :

Une connaissance sérieuse et l'exploitation du référentiel sont attendues. Les notions de progression / plan prévisionnel de formation / stratégie de formation, séquence, séance, objectif et compétence doivent être maîtrisées.

La lecture et l'interprétation du référentiel sont maîtrisées par quelques candidats. Les compétences et les savoirs associés sont très souvent cités, mais les activités et tâches, entrées d'une situation d'apprentissage, figurent rarement dans les présentations.

La forme de l'évaluation est souvent citée par les candidats mais les critères et les indicateurs de la performance des élèves sont rarement définis, de même que les modalités d'évaluation des compétences.

Les objectifs d'apprentissage, tels que rédigés par une majorité de candidats, sont rarement opérationnels et évaluable.

Les activités pratiques ont globalement été insérées dans la proposition pédagogique mais elles ont été reprises dans leur ensemble, sans modification, sans présentation et/ou analyse des données, des ressources, de la mise en situation, des analyses conduites et des résultats obtenus.

Le jury préconise aux candidats les éléments suivants :

- Démarrer l'exposé par une courte présentation de sa situation actuelle et de son parcours professionnel. Cette brève présentation ne doit pas excéder 1 à 2 minutes.
- Exploiter davantage les éléments de l'activité pratique (les données, les ressources, la mise en situation, les analyses conduites et les résultats/productions obtenus). Ces éléments peuvent habilement illustrer la situation d'enseignement présentée et/ou induire des problématiques, des situations d'apprentissage nouvelles et originales.
- Porter une plus grande attention à la formulation des objectifs d'apprentissage qui doivent être opérationnels et évaluable, de même que la précision des critères et indicateurs d'évaluation.

Critères d'évaluation de l'épreuve :

- La conception d'une situation d'enseignement (séquence, séance) répondant au niveau et compétences imposés dont :
 - o Les prérequis, les tâches professionnelles et compétences visées sont exposés, en adéquation avec le référentiel et en nombre raisonnable
 - o Les activités des élèves et leur enchaînement sont exposés et argumentés
 - o Les ressources et moyens nécessaires sont identifiés et adaptés
 - o Les conditions et critères d'évaluation sont précisés et pertinents
 - o Le lien avec une situation et un contexte professionnel est défini
- La communication du candidat :
 - o Clarté de l'exposé
 - o Maîtrise de l'expression écrite et orale
 - o Pertinence et qualité d'argumentation

5. Informations statistiques

5.1. Épreuve d'admissibilité

	INTERNE	
	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre d'inscrits	22	
Nombre de candidats ayant transmis leur RAEP	18	
Nombre de candidats admissibles	11	
Pourcentage d'admissibles par rapport aux candidats qui ont transmis leur RAEP	61%	

	INTERNE	
	CAPLP interne	CAPLP CAER
Note la plus basse /20	5,50	
Note la plus élevée /20	17,02	
Moyenne de l'épreuve /20	12,59	

Notes obtenues par les candidats

Seuil d'admissibilité : 11,70/ 20

Moyenne des admissibles : 14,94/ 20

Intervalles de notes	Nbres de notes obtenu par les présents		Nbres de notes obtenu par les admissibles	
	CAPLP interne	CAPLP CAER	CAPLP interne	CAPLP CAER
0 ≤ et < 6	2		0	
6 ≤ et < 8	1		0	
8 ≤ et < 12	3		1	
12 ≤	10		10	
<i>Total des candidats</i>	16*		11	

* 18 candidats ont transmis un RAEP dont 2 ne correspondaient pas au concours visé.

5.2. Épreuve pratique d'admission

	INTERNE	
	CAPLP interne	CAPLP CAER
Nombre d'admissibles	11	
Nombre de candidats présents	11	
Nombre de candidats admis	5	

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

	CAPLP interne	CAER CAPLP
Note la plus basse /20	6,53	
Note la plus élevée /20	14,18	
Moyenne /20	11,42	

Notes obtenues par les candidats

moyenne des admis : 13.47 / 20

Intervalles de notes	Nbres de notes obtenu par les admissibles	
	CAPLP interne	CAPLP CAER
$0 \leq \text{et} < 6$	0	
$6 \leq \text{et} < 8$	1	
$8 \leq \text{et} < 12$	5	
$12 \leq$	5	
<i>Total des candidats</i>	11	

5.3. Résultats jury

	CAPLP interne	C.A.E.R CAPLP
Nombre de candidats admissibles	11	
Nombre de candidats remplissant les conditions d'admissibilité	18	
Nombre de candidats présents	11	
Nombre de candidats admis	5	
Nombre de candidats admis sur la liste complémentaire	0	
Moyenne des notes obtenues par le premier admis /20	14,50	
Moyenne des notes obtenues par le dernier admis /20	12,89	
Moyenne générale des admis /20	13,94	